



panne 2 jour apres achat et impossible faire carte grise

Par **onethemars**, le **16/03/2011 à 10:36**

Bonjour a tous , voila mon petit soucis , j achete une xantia a un particulier , manque de chance elle tombe en panne 2 jours apres :blink: par le fait du hasard a 50 metres de mon garagiste :rire: et bien j ai pas etais deçu de la facture plus de 2900 € , le patron du garage ma dit qu elle a etait bidouiller juste pour la vente :flic: voici une partie des pieces qui ont du etre remplacer : joint de culasse plus la culasse , la pompe a eau la courroie de distribution oblige ! les biellettes de barre stabilisatrice et etait aussi HS le systeme de centralisation complet , la batterie , l alternateur et comme l auto ma etait vendu sans CT , j ai du le passer a mes frais et il fallait remplacer les frein avant et arrieres disques et plaquettes :unsure: plus les spheres de suspension avant arrieres :(et les pneus il n etait pas user mais la structure et l indice de vitesse etait different (bon la j aurais du verifier) une durite avec la valve calosta etc..... le CT et donc ok :cool: je vais faire la carte grise et la surprise !! ont me dit que l auto a deja etait vendu en Aout 2010 :help: pourtant j avais le non gage qui indiquer aucune opposition !!!!!!! j ai parler a un responsable de la prefecture d ARRAS (tres serviable a souligner quand meme) qui ma dit que simplement les personnes rouler sans avoir fait la carte grise a leurs nom et sur l acte de vente il ont simplement inscrit les coordonnées du precedent proprio ,je me rends donc a la police de ma ville puis contacte le parquet et mon assurance (ben oui je l ai assurer) tous la meme reponse Depot de plainte a faire au procureur de la republique :jap: elle fonctionne parfaitement (vu la factures c est la moindres des choses LOL) mais l auto et sur mon terrain privée car je ne peux circuler legalement avec :(et meme du garage a 500 metres a chez moi elle ma etait ramener sur plateaux car ne peux circuler SNIFF qui par hasard a un conseils a me donner merci .

Par **razor2**, le **17/03/2011 à 08:31**

Bonjour, il faut attendre les résultats de votre plainte.
Pour ce qui est des pièces changées vous n'aurez aucun recours par contre.
Cordialement